

Direction départementale des territoires

Service Environnement

NOTE DE PRESENTATION AU PUBLIC

DISPOSITIONS GENERALES

Projet d'arrêté préfectoral permettant l'organisation de la prochaine saison de chasse 2022-2023

Dates d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse 2022-2023

Les articles R.424-4 à R.424-8 prévoient que le Préfet fixe chaque année, après avis de la CDCFS et de la fédération départementale des chasseurs, les périodes d'ouverture et de fermeture de la campagne de la chasse ainsi que les modalités de gestion des espèces de gibier, à l'exception des oiseaux de passage et du gibier d'eau fixées par arrêté ministériel (cf. article R.424-9 du Code de l'environnement).

CONSULTATION DU PUBLIC

En application des dispositions de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, les projets, d'arrêtés accompagnés de la présente note de présentation sont rendus accessibles au public pendant 21 jours (du 18 avril au 9 mai 2022 inclus) sous format électronique via le site internet des services de l'État dans l'Aisne.

LAON, le 14 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Vincent ROYER